



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
**COMMUNE DE LA BAUSSAINE**

---

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 8 novembre 2021**

---

L'an deux mille vingt-et-un, le huit du mois de novembre à dix-heures vingt minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire après convocation légale le deux du mois de novembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Étaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Alain GRIFFE, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Daniel CHOTARD, Aurélie JOSSELINE, Joseph QUENOUILLE, Diane NAUT, France LEMAITRE, Jérôme RIAND, Catherine PIEL, Aline BOUVIER.

Absent(e) excusé(e) / Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : France LEMAITRE.

---

**1- Divagation et fourrière animales : Renouvellement du contrat de prestations de services avec la SACPA.**

Le contrat qui lie la SAS SACPA avec la Commune de La Baussaine arrivant à son terme le 31 décembre prochain, le Conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les conditions de renouvellement du contrat, **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer et **DÉCIDE** d'inscrire annuellement au budget la dépense liée à cette prestation.

**2- Travaux d'aménagement du bourg (Tranches 2 et 3) / Lot n°2 – Entreprise LEROY PAYSAGES : Application des pénalités de retard.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le principe d'application et le montant des pénalités de retard (6.000 €) dues par l'entreprise LEROY PAYSAGES ;

**3- Budget communal : Décision modificative n°2.**

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve les mouvements de crédits constituant la **décision modificative n°2**, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	21	2188	+ 2.852,27 €	/
Investissement	21	21578	+ 510,00 €	/
Investissement	16	165	+ 604,00 €	/
Investissement	21	2135-22	- 3.966,27 € €	/

**4- Communauté de communes Bretagne romantique :  
Modification des statuts / Compétence « Développement de la vie culturelle du territoire ».**

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** la modification des statuts communautaires concernant la compétence facultative « Développement de la vie culturelle du territoire ».

La Baussaine, le 9 novembre 2021.



Le Maire,

Jérémy LOISEL.